



RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SRAS-COV-2 – ADMISSION D'UN USAGER AYANT REÇU UN DIAGNOSTIC POSITIF À LA COVID-19 DEPUIS **TROIS** MOIS OU MOINS

REC-CISSS-061-PCI

Date d'entrée en vigueur 2020-12-22

Date de révision **2023-05-19**

Lieu d'application

Centres hospitaliers du CISSS des Laurentides.

Clientèle visée

Les usagers ayant reçu un résultat positif à la COVID-19 par test de dépistage TAAN (résultat disponible dans un logiciel de laboratoire/DSQ) depuis **trois** mois ou moins.

Indications

- Aucun dépistage de la COVID-19 n'est recommandé pour ces usagers. **Toutefois, si l'usager a un tableau clinique typique de COVID-19 de deux à trois mois suivant son épisode antérieur de COVID-19, un dépistage pourra être demandé par le médecin traitant, selon l'évaluation médicale.**
- Au besoin, les autres précautions additionnelles doivent s'appliquer (Influenza, C. difficile, SARM, etc.).
- Afin de déterminer si l'usager est considéré rétabli, vous référer à l'outil « Critères de levée des mesures d'isolement et de guérison - courte durée, hémodialyse, hémato-oncologie, CHSLD et réadaptation ».
- Si IMGA chez un usager considéré rétabli de la COVID-19 depuis **trois** mois ou moins, les précautions Aérien/Contact + ne sont pas nécessaires.

Directives

ADMISSION À L'URGENCE

Dès son arrivée au triage, vérifier si l'usager est considéré rétabli de la COVID-19 à l'aide de l'outil « Critères de levée des mesures d'isolement et de guérison - courte durée, hémodialyse, hémato-oncologie, CHSLD et réadaptation ». Lorsque l'usager n'est pas en mesure de répondre, vous pouvez également consulter le résumé de dossier de la résidence ou le dossier antérieur de l'usager. Vous pouvez aussi communiquer avec la résidence ou la famille au besoin.

- Si rétabli**, diriger l'usager en **zone/chambre froide** de l'urgence.
- Si non rétabli**, diriger l'usager dans la **zone/chambre chaude** de l'urgence (ou tiède si non existante), et appliquer les précautions additionnelles Gouttelettes/Contact + (ou Aérien/Contact + si IMGA).
- En l'absence d'information** au sujet du rétablissement de l'usager au triage, installer celui-ci dans la **zone chaude/tiède** de l'urgence afin de permettre au médecin de l'évaluer, et appliquer les précautions additionnelles Gouttelettes/Contact + (ou Aérien/Contact + si IMGA) en attente de décision du statut de guérison.

ADMISSION À L'UNITÉ DE SOINS

- **Si rétabli**, diriger l'utilisateur en **chambre froide**.
- **Si non rétabli**, diriger l'utilisateur sur **l'unité dédiée aux cas chauds**.
- **Si rétablissement incertain**, diriger l'utilisateur sur **l'unité dédiée aux cas chauds**, afin de clarifier sa guérison et évaluer l'évolution de son état de santé.